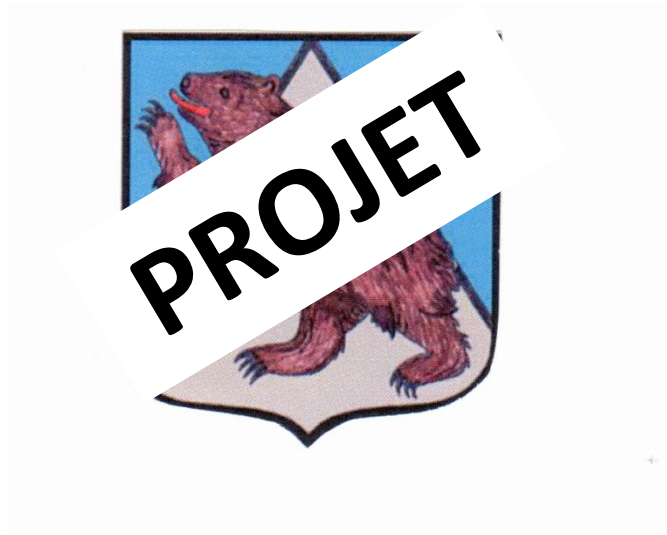


REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE CLANS



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2018

Présents : M. MARIA Roger : Maire ; Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoint(e)s, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : LAURENT Marianne, PELLEGRINO Marcel

Absents excusés : M. AURRAN Robert représenté par M. IPPOLITO Philippe, M. RALLON Daniel représenté par M. Roger MARIA.

Absent : M. AUBERT Éric, Mme SAMPEDRO Nathalie, Mme SCHERHAG Marielle.

Convocation du : 5 octobre 2018

ORDRE DU JOUR

I : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE La SEANCE du 13 07 2018

II : Décisions modificatives

III : Indemnités trésorier

IV : Composition commission de contrôle (Registre Unique des Elections)

V : Point sur les travaux

VI : Acceptation de dons

VII : DIVERS

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire informer l'assemblée, que Mme GRAMMATICO CHASSAGNE Andréa a démissionné fin juillet de ses fonctions de conseillère municipale. Il précise que les démarches ont été effectuées auprès de la Préfecture qui en a déjà accusé réception.

Pour information, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants tant que la vacance de sièges des conseillers n'est pas supérieure ou égale au tiers des membres du conseil municipal (ce qui n'est pas le cas).

Il termine son introduction en précisant que maintenant le Conseil se compose de 12 membres.

I : APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2018

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 13 juillet (joint en annexe) est adopté à l'unanimité.

II : DÉCISIONS MODIFICATIVES

CAISSE DES ÉCOLES

Le Maire propose à l'assemblée délibérante les inscriptions budgétaires suivantes :

Au fonctionnement :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
6232/011	Fêtes et cérémonies	Fonc.	D				1 610.69 €	800.00 €	800.00 €
774/77	Subventions exceptionnelles	Fonc.	R				1 860.74 €	800.00 €	800.00 €

Total de la décision modificative :

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	1 610.69 €	800.00 €	800.00 €
Recettes	1 860.74 €	800.00 €	800.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

APPROUVE les dispositions ci-dessus.

COMMUNE

Le Maire propose à l'assemblée délibérante les inscriptions budgétaires suivantes :

Au fonctionnement :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
6068/011	Autres matières & fournitures	Fonc.	D				1 201.20 €	-800.00 €	-800.00 €
657361/65	Caisse des écoles	Fonc.	D				1 860.74 €	800.00 €	800.00 €

Total de la décision modificative :

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	3 061.94 €	0.00 €	0.00 €
Recettes			

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

APPROUVE les dispositions ci-dessus.

III : INDEMNITÉS DE CONSEIL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il avait été inscrit à l'ordre du jour le point III « Indemnité de conseil attribuée à Monsieur le Trésorier » mais qu'en raison de l'anticipation de l'année passée, la délibération 2017-30 du 22 septembre 2017 est toujours d'actualité. A été ainsi prévu « d'attribuer à Monsieur le Trésorier une indemnité annuelle de conseil, tant que l'Assemblée délibérante et M. le Trésorier restent en place, et depuis sa prise de fonction au 1^{er} juillet 2017 ».

IV : COMPOSITION COMMISSION DE CONTRÔLE ET RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE

Le nouveau répertoire électoral unique (REU) de l'INSEE sera accessible aux communes le 15 octobre 2018.

Cette réforme mettra fin au principe de la révision annuelle des listes électorales : les listes des communes seront extraites d'un répertoire national tenu par l'INSEE et actualisé en permanence.

Les commissions administratives seront supprimées et la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation sera transférée aux maires.

De nouvelles commissions de contrôle vont être créées au mois de janvier 2019, chargées d'exécuter un contrôle à posteriori des décisions de refus d'inscription ou de radiation, en cas de recours administratif, et également de contrôler au moins une fois par an la régularité de la liste électorale.

Dans les communes comportant moins de 1 000 habitants et celles comportant 1 000 habitants et plus dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission de contrôle est composée :

1. d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, le plus jeune conseiller municipal.

À noter : le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent siéger au sein de la commission en application du présent 1.

2. d'un délégué de l'administration désigné par le préfet
3. d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance

À noter : les conseillers municipaux et agents municipaux de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres de celui-ci ne peuvent pas être désignés délégué de l'administration ou de la justice.

Pour la commune

N°	Fonctions	Civilité	NOM Prénom	Nbre	Prises de
Ordre	-1			de	fonctions
	(*)			Suffrages	
1	M*	M	MARIA Roger	385	M
2	A*	M	IPPOLITO Philippe	388	A
3	A*	Mme	RAPUC Louise	390	A
4	A*	M	GRANIERI Didier	371	A
5	A*	Mme	CAILLAUD Madeleine	378	A
6	CM	M	PELLEGRINO Marcel	378	CM
7	CM	M	RALLON Daniel	377	CM
8	CM	M	AURRAN Robert	371	CM
9	CM	Mme	SAMPEDRO Nathalie	370	CM
10	CM	Mme	LAURENT Marianne	365	CM
11	CM	M	AUBERT Eric	364	CM
12	CM	Mme	SCHERHAG Marielle	356	CM

M. PELLEGRINO Marcel est ainsi désigné pour faire partie de cette commission de contrôle.

V : POINT SUR LES TRAVAUX

<i>Opérations</i>	Montant des travaux en € HT	Plan de financement	Observations
Réhabilitation du canal d'arrosage – Liures	73 895.40 + honoraires du Moe de 6 000	Etat DETR : 16 800 € Région : / Départ 06 : 38 426 €	Le marché a été attribué à l'entreprise DANA. Les travaux devraient commencer sous peu.
Plan d'eau	895 829.60 €	Etat : / Région : 370 971 € Départ 06 : 256 457 €	Le PA a été accordé le 06/07/18. La consultation des entreprises a été lancée (date de retour : 16 /11/2018 12h) SPS/CT /géotech. ont été sélectionnés. Les études géotech. ont déjà débutés.

Cour de l'école et parking MAIRIE	FSIR 2018	MNCA	Travaux terminés
Travaux EAU et ASSAINISSEMENT	Rue du Barri Paul Isoart	MNCA	Dbt des travaux fin octobre /début novembre Dans la continuité
Réfection de la route des Fontasses	FSIR 2018	MNCA	Début des travaux : fin octobre
Poste de refoulement et réhabilitation des regards existants		MNCA	Reprise et fin des travaux octobre 2018

Pour information, une consultation a été lancée pour pouvoir établir des avants projets :

- Cave Filippi

VI : ACCEPTATION DE DON

Le Président du CCAS, Roger MARIA, informe l'assemblée qu'un don sous forme de chèque a été établis à l'ordre du CCAS par Mme Geneviève DE ARAUJO pour un montant de 200 €.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à procéder à son encaissement sur le budget CCAS 2018.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré :

- **CHARGE** le Président de prendre les dispositions nécessaires à l'encaissement de ce chèque

VII : DIVERS

CESSATION D'ACTIVITÉ COVARELLI DÉBITANT DE TABAC

Pour information, la Préfecture des Alpes Maritimes nous a fait part de la volonté de M. COVARELLI Giovanello de cesser son activité de débitant de tabac.

En cas de repreneur connu par la commune, celle-ci est invitée à communiquer ses coordonnées aux services préfectoraux. En cas de non reprise de ce débit de tabac M. COVARELLI Giovanello peut prétendre au versement d'une indemnité sous réserve de la décision du directeur général.

Un tour de table est fait, mais aucun repreneur n'est connu à ce jour.

MOTION SUR LA SITUATION DU CHU DE NICE

Le conseil municipal,

Considérant le poids du Centre Hospitalier Universitaire de Nice sur le territoire, acteur économique et social majeur pour Nice et son bassin de vie, avec près de 8.000 salariés,

Considérant que les salariés du CHU de Nice témoignent depuis de nombreux mois de leurs difficultés à exercer étant donné les problématiques liées au sous-effectif, à l'absentéisme et aux difficultés quant au recrutement dans certaines spécialités,

Considérant la dynamique du CHU de Nice illustrée par son nouveau schéma directeur immobilier et par son projet d'établissement qui offrira une réelle amélioration de la prise en charge et de la qualité de vie au travail,

Considérant l'urgence visant à trouver des solutions qui permettent aux personnels médicaux, paramédicaux, techniques, administratifs, d'exercer au quotidien dans un environnement serein, collégial, de pointe et évitant l'exposition aux risques psycho-sociaux,

Considérant la présentation du Plan Ma Santé 2022 annonçant une réforme en profondeur de notre système de santé grâce à un investissement phare de 3,4 milliards d'ici 2022,

Considérant l'intérêt du territoire pour le plan Ma Santé 2022, proposant la création de 600 hôpitaux de proximité d'ici 2022, un maillage inédit au travers des communautés professionnelles de professionnels de santé, une facilitation des parcours pour les praticiens hospitaliers, une prise en charge novatrice dans le champ des maladies chroniques,

Considérant l'urgence de conserver l'excellence au sein de cet établissement hospitalier universitaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **RAPPELLE** son soutien aux personnels hospitaliers qui œuvrent au quotidien pour soigner et accompagner les citoyens de l'ensemble du département,
- **PROPOSE** à Madame la Ministre de la Santé d'engager un dialogue conjoint entre les services compétents, et l'Agence Régionale de Santé afin d'établir une feuille de route qui permettra aux équipes du CHU de Nice de retrouver sans tarder un niveau de soins le plus optimal pour tous les patients.

INDEMNITÉ ALLOUÉE À JOSETTE COMBE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Josette COMBE s'occupe depuis des années bénévolement de la bibliothèque communale de CLANS.

Outre le temps qu'elle y passe, cela lui occasionne, pour le bien du service des frais.

Aussi il propose au Conseil Municipal de lui accorder une indemnité pour un montant de 2000 € NET pour l'année 2018 (indemnité qui lui sera versée en décembre 2018).

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** d'accorder une indemnité à Madame Josette COMBE pour un montant annuel NET de 2 000 €.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rend compte de deux demandes de subventions formulées par :

- Le GEDAR de la Tinée
- L'association d'action Educative

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** d'accorder une subvention de 400 € au Groupement d'Etudes et Développement Agricole et Rural de la Tinée pour l'organisation de la 47^{ème} foire concours de la Tinée.

NETTOYAGE VACHERIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison de la nouvelle convention de pâturages, la vacherie aurait dû être nettoyée avant la remise des clefs au berger.

Des devis avaient été demandés à plusieurs entreprises, dont l'ONF, qui était la moins disante.

Néanmoins le montant du nettoyage était largement supérieur à loyer perçu.

Il a été proposé au berger, qui a accepté, de prendre les vacheries en l'état sans appel du loyer 2018.

Monsieur le Maire en profite pour signaler à l'assemblée qu'une étude va être demandée à l'ONF pour faire une coupe de bois juste derrière la vacherie dans l'optique :

- De créer une surface à pâturer aux abords des bâtiments,
- Et d'éloigner un peu plus le loup des abords de la vacherie (puisque M. MARQUES, a durant son estive perdu 55 bêtes sur Marie et pour l'instant 12 sur Clans.

Des caméras thermiques placées par l'ONF ont permis de détecter sa présence à la limite de la forêt.

EDF

Monsieur le Maire souhaite informer l'assemblée de la résiliation unilatérale d'EDF de la convention de partenariat conclue le 6 janvier 2012. Il fait notamment lecture de la lettre de résiliation réceptionnée en mairie le 30/08/2018 et évoque ainsi les dispositions prises pour ce dossier :

- Réunion avec les communes membres du SIVOM impactées par la résiliation de cette convention,
- Mise en place d'un partenariat entre ces communes : action unique menée par l'étude PLENOT/SUARES (avocats de la commune)
- Désignation de M. IPPOLITO Philippe comme représentant de la commune de Clans et de M. DANA Pierre Paul représentant l'ensemble des autres communes auprès de l'étude de Me PLENOT,
- Accord donné pour la rédaction de la lettre de réponse à EDF et requête auprès du TA.

PROJET USINE BIOMASSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu la visite d'un entrepreneur qui souhaiterait implanter une usine biomasse sur Pont de Clans qui générerait la création de 15 emplois.

Elle aurait pour activité :

- La production de pellets,
- La production d'électricité.

Il propose de venir présenter son projet fin octobre, début novembre.

PLUM

Monsieur le Maire informe l'assemblée des diverses réunions auquel il a participé concernant l'élaboration de ce PLUm et les tient informé de l'avance du dossier. Il précise qu'au prochain Conseil Municipal un point plus précis sera fait.

GESTION DES GITES COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de 2ATS pour la mise en place d'un contrôle d'accès pour les gîtes de l'Estre permettant ainsi de faire l'économie de personnel pour accueillir les locataires le week end.

Le devis est validé. Un temps de réflexion est accordé pour planifier cette gestion.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures 30.